

Préavis réduit ou pas ? aidez moi svp

Par fifiloute, le 10/03/2011 à 18:51

Bonjour à toutes et à tous!

Je vous explique mon cas.

J'étais en contrat d'apprentissage (considéré comme CDD), du 01/09/08 au 31/08/10. J'ai pris mon premier logement durant cette période (vers la mi octobre 2009).

Je n'ai pas été embauchée suite à mon apprentissage, donc je me suis inscrite à Pôle emploi début septembre 2010.

J'ai obtenu un CDD de 3 mars, du 15 décembre 2010 au 15 mars 2010, dans une autre entreprise, à 60kms de mon domicile.

Sachant que mon CDD actuel sera reconduit en CDI à partir du 15 mars prochain, j'ai donc cherché et trouvé un logement plus prés de mon travail et contacté ma propriétaire pour lui faire part de mon intention de quitter mon logement, mais nous ne sommes pas d'accord sur la durée de préavis. Elle est au courant de tout..

Est-ce 3 ou 1 mois suivant ma situation que je vous ai décrite précédemment ?

En vous remerciant d'avance pour votre aide c'est sympa!

Par mimi493, le 10/03/2011 à 19:32

Avez-vous une lettre de fin de CDD?

Par fifiloute, le 10/03/2011 à 19:48

J'ai mon contrat d'apprentissage et un certificat de travail de mon ancien employeur oui

Merci pour votre aide

Par mimi493, le 10/03/2011 à 21:32

Le certificat de travail précise bien que c'était un CDD arrivé à son terme ?

Par fifiloute, le 11/03/2011 à 20:45

Oui il précise bien la durée de mon cdd..

Par mimi493, le 11/03/2011 à 20:46

Ce n'est pas ce que je demandais